



Département de l'Oise

**Ville de Bury**  
(60250)

## ARRÊTE 2024-122

### PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

**Vu** la demande en date du 11 décembre 2024, de la société **CORETEL EQUIPEMENTS sis TSA 54050 26 Avenue de l'île Saint Martin (92894) NANTERRE CEDEX 9**, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public, à l'occasion des circonstances suivantes :

Occupation du Domaine Public ➤ Stationnement de deux groupes électrogènes sur 2 places de parking face à l'école Gilbert LESIEUR et sur le fond de la Place Victor Hugo pour l'approvisionnement d'électricité des riverains ;

**Considérant** l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** La société **CORETEL EQUIPEMENTS** est autorisée à déposer deux groupes électrogènes sur le Domaine Public, sur 2 places de parking face à l'école Gilbert Lesieur et sur le fond de la Place Victor Hugo du Lundi 06 janvier 2025 au Vendredi 18 avril 2025, dans les conditions précédemment désignées sous les réserves suivantes, afin d'assurer la sécurité des lieux :

Toutes dispositions devront être prises pour assurer la sécurité publique.  
Pose de panneaux travaux de part et d'autre.  
La circulation des véhicules ne devra en aucune façon être interrompue.  
La continuité du cheminement des piétons devra être maintenue.

**Article 2 :** Il est entendu que le pétitionnaire sera responsable de tous les incidents ou accidents susceptibles de survenir du fait de la présence du chantier, toutes dégradations seront réparées à ses frais et par ses soins.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur LOGGHE Philippe, représentant l'entreprise CORETEL EQUIPEMENTS,
- Monsieur DENEUX Emmanuel, représentant l'entreprise ENEDIS.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 18 décembre 2024

Le Maire,  
David BELVAL



